



Résiliation d'un devis entre professionnel

Par **mathieuruv**, le **13/02/2009** à **20:23**

bonjour, suite a devis signé avec l'entrepris A**** 80% des travaux ont été effectués , après une mauvaise entente sur le chantier nous decidons de nous séparer mais l'entreprise A**** m'envoie un courrier en avance me disant que le retard sur le chantier ainsi que les conséquences financières me seraient imputées pour un changement de société. Je ne sais pas si, aucun marché , CCTP , planning ou plan a été signé , seul un devis daté et signé de part et d'autre sans mention de délais de livraison ou d'intervention , et deux factures restent à ce jour impayées , mais les questions sont :
- a-t-il le droit de retenir les factures plus de 45 jours d'après la loi 2009 ?
- peut-il me faire supporter les conséquences financières d'un changement d'entreprise ?
- a-t-il le droit de m'imputer des retenues de garanties sur un devis ?
- peut-il m'imposer une facture d'une entreprise adverse ?